



Face aux attaques annoncées, mobilisons-nous ! - Le tract

jeudi 15 juin 2017, par [Bariaud](#)



Le 7 mai dernier, Emmanuel Macron, riche ex-employé de la banque Rothschild, ex-ministre de l'économie de F. Hollande, a été élu Président de la République avec officiellement 66% des voix contre 34% pour le FN. Pourtant, si on compte toutes celles et tous ceux qui se sont abstenus ou ont voté blanc ou nul, il n'a été élu qu'avec 43,6% des inscrits. De plus, quand on sait que 50% de celles et ceux qui ont voté Macron leur fait en barrage à l'extrême droite, on est bien loin d'un vote d'adhésion à son projet !

Malgré cela E. Macron a clairement annoncé ses objectifs de politique ultralibérale et ses intentions de contourner la démocratie parlementaire, déjà bien faible dans le cadre de la Vème République, en procédant par ordonnances dès cet été. Ainsi, le gouvernement mis en place avec des ministres venus de la droite, du parti socialiste, des entreprises privées, de la haute administration donne le ton. Un point commun : leur adhésion totale aux principes de libéralisme et de la concurrence libre et non faussée, mots d'ordre de l'Union Européenne. Ils comptent poursuivre et accentuer une politique menée par les gouvernements précédents qui creuse les inégalités, met à mal notre modèle social issu des conquêtes de l'après-guerre et du CNR, politique qui a été combattue par la CGT dans l'unité avec diverses organisations syndicales.

Les intentions de Macron et de son gouvernement sont nettement affichées et ce dans un calendrier resserré sur 18 mois. Au programme : destruction du Code du Travail, de la protection sociale, les cotisations par l'assurance chômage et les retraites et attaques contre la Fonction Publique. Si leur projet de société se met en œuvre, les salariés et retraités doivent s'entraîner au gène !

Les licenciements dans le privé seraient facilités avec le placement des isolés et des démunis devant les profs bonnaires. C'est la perte assurée aux patrons pour licencier les salariés - sans cause réelle et sérieuse - il leur faudrait provisionner des sommes prévues pour détruire des emplois.

La loi Rebsamen avait commencé à fausser les instances Représentatives du Personnel (RIP - Comité d'entreprise, Délégué du Personnel et CHSCT) pour les entreprises de moins 300 salariés. Désormais, Macron voudrait étendre cette fausse RIP à l'ensemble des entreprises sauf accord contraire. Cela réduirait, en même temps, les droits syndicaux dans les entreprises.

La loi El Khoury dite loi « Travail », a commencé à inverser la hiérarchie des normes sur les questions du temps de travail. Macron voudrait aller plus loin en permettant aux accords d'entreprises de déroger à la loi sur tous les sujets : salaires, contrat de travail, conditions de travail... Le partage à l'emploi détruirait, entreprise par entreprise, les droits des salariés.

La Sécurité sociale serait également directement menacée par la suppression de la cotisation salariale : en attaquant son financement, encore basé principalement sur notre salaire socialisé / dilué, et en le reportant sur une hausse de la CSG (payée par les salariés et retraités mais non par les entreprises), il lui permettrait un coup fatal. La baisse de l'impôt sur les sociétés à 25% contribuerait à augmenter le coût du capital, c'est à dire à faire porter sur les salariés le poids des dividendes des actionnaires et des rémunérations des grands patrons.

Fédération CGT de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

Le 7 mai dernier, Emmanuel Macron, riche ex-employé de la banque Rothschild, ex-ministre de l'économie de F. Hollande, a été élu Président de la République avec officiellement 66% des voix contre 34% pour le FN. Pourtant, si on compte toutes celles et tous ceux qui se sont abstenus ou ont voté blanc ou nul, il n'a été élu qu'avec 43,6% des inscrits. De plus, quand on sait que 50% de celles et ceux qui ont voté Macron l'ont fait en barrage à l'extrême droite, on est bien loin d'un vote d'adhésion à son projet !

Malgré cela E. Macron a clairement annoncé ses objectifs de politique ultralibérale et ses intentions de contourner la démocratie parlementaire, déjà bien faible dans le cadre de la Vème République, en procédant par ordonnances dès cet été. Ainsi, le gouvernement mis en place avec des ministres venus de la droite, du parti socialiste, des entreprises privées, de la haute administration donne le ton. Un point

commun : leur adhésion totale aux principes du libéralisme et de la concurrence libre et non faussée, mots d'ordre de l'Union Européenne. Ils comptent poursuivre et accentuer une politique menée par les gouvernements précédents qui creuse les inégalités, met à mal notre modèle social issu des conquêtes de l'après-guerre et du CNR. Politique qui a été combattue par la CGT dans l'unité avec d'autres organisations syndicales.

Les intentions de Macron et de son gouvernement sont nettement affichées et ce dans un calendrier resserré sur 18 mois. Au programme : destruction du Code du Travail, de la protection sociale (en commençant par l'assurance chômage et les retraites) et attaques contre la Fonction Publique. Si leur projet de société se met en œuvre, les salarié.es et retraité.es doivent s'attendre au pire !

Les licenciements dans le privé seraient facilités avec le plafonnement des indemnités obtenues devant les prud'hommes. C'est la porte ouverte aux patrons pour licencier les salarié.es « sans cause réelle et sérieuse » : il leur suffirait de provisionner des sommes précises pour détruire des emplois.

La loi Rebsamen avait commencé à fusionner les Instances Représentatives du Personnel (IRP : Comité d'entreprise, Délégué.e du Personnel et CHSCT) pour les entreprises de moins 300 salarié.es. Désormais, Macron voudrait étendre cette fusion des IRP à l'ensemble des entreprises sauf accord contraire. Cela réduirait notablement les droits syndicaux dans les entreprises.

La loi El Khomri, dite loi « Travail », a commencé à inverser la hiérarchie des normes sur les questions du temps de travail. Macron voudrait aller plus loin en permettant aux accords d'entreprises de déroger à la loi sur tous les sujets : salaires, contrat de travail, conditions de travail... Le chantage à l'emploi détruirait, entreprise par entreprise, les droits des salarié.es.

La Sécurité sociale serait également directement menacée par la suppression de la cotisation salariale : en attaquant son financement, encore basé principalement sur notre salaire socialisé / différé, et en le reportant sur une hausse de la CSG (payée par les salarié.es et retraité.es mais non par les entreprises), il lui porterait un coup fatal. La baisse de l'impôt sur les sociétés à 25% contribuerait à augmenter le coût du capital, c'est-à-dire à faire porter sur les salarié.es le poids des dividendes des actionnaires et des rémunérations des grands patrons.

Les retraites par répartition et les régimes particuliers sont également dans le collimateur avec la volonté de mettre en place des régimes par points : ceux-ci ont toujours eu pour conséquence la baisse des pensions versées aux retraité.es et souvent l'augmentation des cotisations des actif.ves.

Enfin, la Fonction Publique est ciblée avec la suppression de 120.000 postes de fonctionnaires (50.000 dans l'État, 70.000 dans la territoriale). Le point d'indice ne serait pas le même pour tous les versants (État/territoriale/hospitalière), cassant l'unité du statut général de fonctionnaire. L'annonce de la « modernisation » des statuts particuliers et d'assouplissement des corps de fonctionnaire ne peut qu'inquiéter.

Dans les champs de la formation, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'éducation, de l'animation, de la culture, le programme, parfois assez imprécis quant aux chiffres et aux financements, est construit sur les mêmes principes que le reste. Il cache difficilement la casse des statuts, l'autonomie des chef.fes et directeur.trices d'établissements, le renforcement de la régionalisation, l'injonction de rentabilité, la remise en cause de la voie professionnelle sous statut scolaire.

Face à cette situation, il n'y a pas d'autres solutions pour les salarié.es, retraité.es et privé.es d'emploi que de se mobiliser en masse et dans l'unité pour contrer les projets du capital portés par E. Macron et exiger une autre répartition des richesses créées par le travail qui réponde à leurs besoins et revendications. La FERC CGT appelle l'ensemble des salarié.es à discuter des revendications et des modalités de la construction du tous ensemble Public / Privé pour gagner sur nos revendications.

- NON AUX ORDONNANCES MACRON ET A LA CASSE DU CODE DU TRAVAIL
- NON A LA CASSE DE LA SÉCU ET DE LA PROTECTION SOCIALE

- NON À LA REMISE EN CAUSE DU STATUT GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE
- OUI À L'AUGMENTATION DU POINT D'INDICE, IDENTIQUE POUR LES 3 VERSANTS (ÉTAT, TERRITORIALE, HOSPITALIÈRE).

Dans le contexte actuel, la FERC CGT appelle les salarié.es et retraité.es de ses champs à participer aux mobilisations qui auront cours dans les semaines à venir partout en territoire, notamment le 27 juin ou pendant les vacances scolaires, à amplifier les luttes dans les secteurs où elles sont déjà engagées, à préparer la mobilisation de la rentrée pour exiger un autre projet de société, porteur d'émancipation pour toutes et tous.